

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 15 mars 2022 à 14H00

Séance n°3

➤ Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Pierre KORNPORST
Mme Barbara MEAZZI

Collège des Autres Enseignants

M. Marc DALLOZ
M. Didier FORCIOLI
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Mme Eva EL SAYED

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Clara HERER, CNRS

Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

Représentants des Etablissements associés

M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Pascal CREMOUX
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Marc DALLOZ
M. Rémy BRUNY à Mme Eva EL SAYED
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Charles GUEPRATTE, CHUN à M. Marc DALLOZ
M. Stéphane MAZEVET, OCA à M. Pascal CREMOUX
M. Jean- Philippe NABOT, INRAE à M. Pierre KORNPORST
M. Luc PRONZATO à M. Michel GAUTERO
Mme Elise TOSI, SKEMA à M. Pierre KORNPORST

Etaient absents ou excusés les 10 membres suivants :

M. Didier ABADIE, ERACM
M. Philippe CHARVIS, IRD
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
Mme Christine MALOT
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM

M. Dominique NOBILE, INSERM
M. Andrea ORABONA
M. Philippe PAQUIS
Mme Elisabeth PECOU

Invités présents

Mme Claire ARETTI, DRH
M. Pierre BARONE, DVU
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Laetitia COCHIN, VP Vie Universitaire et de Campus
M. Sylvain DIGIORGIO, DRH
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
M. Philippe LEVERT, Commissaire aux comptes
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI
M. Eric NASICA, VP Finances
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
Mme Cecile SABOURAULT, VP Développement International
M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable
Mme Christine VASTA, Agence comptable
Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY

3

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

Ajout de deux points à l'ordre du jour avec l'accord des membres

- Désignation des membres de la commission des finances
- Modification de la délibération n°2022-010 fixant les capacités d'accueil et critères de sélection d'accès au 1er cycle
- Mise en paiement à titre exceptionnel des bourses de mobilité entrante allouées au titre des années universitaires 20/21 et 21/22 par les EUR, sur critère d'excellence aux étudiants ressortissants des pays impactés par le conflit russo-ukrainien.

Retrait d'un point de l'ordre du jour

- 1) Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 janvier 2022

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2022

Retrait du point de l'ordre du jour.

II – QUESTIONS FINANCIERES

2) COMPTE FINANCIER 2021

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable

Contexte

- Le compte financier constitue la photographie de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice.
- Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration :
 - Pour les opérations exécutées du 1^{er} janvier au 31 décembre
 - Au plus tard au 15 mars N+1
- Une date de clôture tardive, mais s'améliorant :
 - Pour 2019, fiabilisation définitive des comptes le 05/03/2020
 - Pour 2020, fiabilisation définitive des comptes le 05/03/2021
 - Pour 2021, fiabilisation définitive des comptes le 01/03/2022

4

Faits marquants de l'exercice

- Des conditions de fonctionnements dégradées liées à l'épidémie ont créé des difficultés ponctuelles, avec toutefois une amélioration au cours du second semestre.
- Certification des comptes : la qualité des comptes est confirmée, sans réserve, pour la 2eme année consécutive.
- Un délai global de paiement (DGP) en nette amélioration.
Rappel : principe = 30 jours, non-respect = sanctions :
 - 2019 : 14 jours
 - 2020 : 24 jours – intégration des factures du voyageur de la ComUE
 - 2021 : 14 jours – retour au délai de 2019, y compris avec les factures du voyageur

- Tableau du délai global de paiement (les missions, les remboursements à agents, et les prélèvements (dont « cartes achats ») ne sont pas intégrés dans l'analyse) :

Mois	Moyenne de DGP en jours (1)	Nombre de factures
janvier	9,44	1410
février	6,47	1670
mars	7,76	1621
avril	7,65	1486
mai	5,85	1241
juin	4,91	1490
juillet	6,10	1458
août (ROP UGAP REGUL 2020)	116,52	982
sept	18,34	2274
octobre	6,70	1830
novembre	6,64	2573
décembre	10,76	2843
Moyenne générale	13,77	20878

- Tableau du délai global de paiement sans le fournisseur UGAP (un délai deux fois plus court) :

5

Mois	Moyenne de DGP en jours (1)	Nombre de factures
janvier	8,68	1258
février	5,65	1531
mars	7,39	1464
avril	7,76	1389
mai	5,77	1184
juin	4,93	1409
juillet	5,86	1408
août	13,06	379
sept	10,67	1686
octobre	5,68	1625
novembre	4,80	2008
décembre	5,38	2126
Moyenne générale	6,67	17467

Les principaux résultats

➤ L'évolution globale - *section de fonctionnement (K€) 1/2*

	CF 2019		CF 2020	CF 2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
Charges	238 873	24 068		
Total	262 941		266 639	281 568
Produits	247 369	24 197		
Total	271 566		274 602	286 830
<u>Résultat Excédentaire global</u>	<u>8 625</u>		<u>7 963</u>	<u>5 262</u>

➤ La CAF (K€)

6

	Montant
RÉSULTAT NET	5 262
+ Dotations aux amortissements, provisions	22 758 *
- Reprise sur amortissement et provisions	- 98
+ Valeur nette des éléments d'actifs cédés	
- Quote-part des subventions d'investissements et apports virés au compte de résultat	- 18 614
- Plus-value de cession d'actif	
+ Moins-value de cession d'actif	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 308

* Hors provision pour dépréciation de l'actif circulant (1,285 M€)

➤ L'évolution globale - *section investissement* (K€) 2/2

	CF 2019		CF 2020	CF 2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
Dépenses	18 726	726		
Total Dépenses	19 452		24 677	19 667
Ressources	16 269	542	18 118	14 023
Capacité d'autofinancement	11 677	199	6 444	9 308
Total Ressources	28 687		24 562	23 331
<u>Variation du fonds de roulement</u>	<u>+ 9 235</u>		<u>- 115</u>	<u>+ 3 664</u>

7

➤ Evolution des résultats et de la CAF (K€)

	2019		2020	2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
Résultat	8 496	129		
Résultat total	8 625		7 963	5 262
Capacité d'autofinancement	11 677	199		
CAF totale	11 876		6 444	9 308

Les grandeurs bilantielles, les principaux comptes

- Le fonds de roulement (FDR) (K€) :
 - Un niveau de FDR 2021 correct, conforme aux critères de la tutelle
 - Pour autant, la part déjà préemptée du FDR = véritable indicateur d'une marge de manœuvre

	2019		2020	2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
	25 827	371		
FDR total	26 198		26 084	29 748
FDR en jours de fonctionnement	39		38	42

- Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Evolution du BFR (K€)

	2020	2021
BFR Total	- 34 005	- 52 501

8

Détermination du BFR 2021

FDR	Trésorerie	
29 748 624 -	82 249 909 =	- 52 501 285

BFR = FDR - Trésorerie

- La trésorerie (K€)

	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
Sous total	36 697	14 708		
Total	51 405		60 088	82 249

➤ Comptes significatifs (K€)

Numéros de compte	2019		2020	2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
4081 et 4011 Fournisseurs (SC) Biens et services	3 680	433		
Total	4 113		6 465	6 202
4111 Clients	1 465	345		
Total	1 810		2 302	1 252
416 Clients douteux*				
Total	0		0	1 285*

*ce compte correspond à un seul client : le fournisseur d'électricité Hydroption. Ce fournisseur s'est révélé défaillant et pas uniquement au niveau de notre établissement, plus de 2000 organismes sont concernés. Cette société est en liquidation judiciaire et l'ensemble des créances est de plus de 200M€. Un calcul du préjudice prévisionnel sur plusieurs exercices a été fait à la demande de la direction des achats de l'Etat, l'estimation du surcoût est de 1,285M€.

9

Numéros de compte	2019		2020	2021
	UNS	COMUE	UCA	UCA
4718 Recettes à classer	1 042	1 642		
Total	2 684		1 424	3 151
5117 chèques impayés	6	-		
Total	6		2	1

- Affectation du report à nouveau débiteur, **15 664 491,76**, au débit du compte 10682 « réserves facultatives »
- Affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2021, **5 262 351,03**, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives »

Présentation de M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes

- Opinion

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice. »

- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. »

Vérifications spécifiques

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration. »

M. LEVERT félicite l'établissement pour la qualité des informations transmises et des comptes proposés ainsi que pour l'accueil qui lui a été fait pour la réalisation de sa mission.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Le tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT																
(A) Emplois sous plafond Etat						(B) Emplois financés hors SCSP					(C) = (A) + (B)					
Catégories d'emplois	Nature des emplois	2020		2021			2020		2021			Global prévisionnel 2020	Global prévisionnel BI 2021	Global prévisionnel BR 2021	Global consommé 2020	Global consommé 2021
		En ETPT prévisionnel	En ETPT consommé	BI_En ETPT prévisionnel	BR_En ETPT prévisionnel	En ETPT consommé	En ETPT	En ETPT								
Enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs	Permanents	1 150	1 132	1 130	1 127	1 116						1 150	1 130	1 127	1 132	1 116
	Titulaires															
	CDI															
	Non permanents	432	372	397	395	379						633	597	620	563	585
Sltotal EC		1 582	1 504	1 527	1 522	1 495						1 783	1 727	1 747	1 695	1 701
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS																
BIAT OSS	Permanents	710	676	675	670	661						710	675	670	676	661
	Titulaires															
	CDI	35	20	35	55	49						95	100	120	79	103
	Non permanents	150	167	185	220	204						463	525	564	493	545
Sltotal BIAT OSS		895	863	895	945	914						1 268	1 300	1 354	1 248	1 309
Totaux		2 477	2 367	2 422	2 467	2 409						3 051	3 027	3 101	2 943	3 010
Rappel du plafond des emplois fixe par l'Etat		2 557 (5)														

Ce tableau traduit la consommation globale des ETPT (3010) en hausse de 67 unités en 2021. Du fait du transfert d'agents du plafond 2 vers le plafond 1, le nombre d'ETPT sous plafond Etat a augmenté de 42 unités pour atteindre un total de 2 409 agents. Ce transfert s'inscrit dans l'optique de l'Établissement de mieux refléter sa situation financière concernant la masse salariale et en particulier sa consommation de la SCSP perçue.

Cette consommation demeure inférieure au nombre d'emplois fixé au dernier BR. Elle est également bien en deçà du plafond d'emplois fixé par le ministère qui est de 2 557 ETPT.

On note, comme pour les années précédentes, un recul des emplois de titulaires et une hausse des emplois sous contrats. Cette baisse est particulièrement marquée chez les enseignants avec 16 ETPT de moins qu'en 2020.

Les emplois sous plafond 2 ont également augmenté avec 25 unités supplémentaires. Ces embauches traduisent l'activité croissante de l'Université induite par les projets et les financements remportés.

La situation budgétaire

	Dépenses AE					Dépenses CP					Recettes				
	CF 2020	BI AE 2021	BR1 AE 2021	CF 2021	Taux	CF 2020	BI CP 2021	BR1 CP 2021	CF 2021	Taux	CF 2020	BI PR 2021	BR1 PR 2021	CF 2021	Taux
Personnel	202 864 950,00 €	207 785 235,00 €	211 906 989,00 €	210 631 132,02 €	99%	202 864 950,00 €	207 785 235,00 €	211 906 989,00 €	210 631 132,02 €	99%	240 303 847,36 €	239 883 166,00 €	251 002 920,00 €	245 848 833,36 €	98%
dont contributions employeur au CAS Pension	55 429 609,00 €			55 108 106,00 €		55 429 609,00 €			55 108 106,00 €		199 813 430,00 €	201 806 078,00 €	201 520 626,00 €	206 436 081,00 €	102%
Fonctionnement et intervention	39 654 683,52 €	45 012 136,00 €	53 605 151,00 €	41 239 706,96 €	77%	36 355 140,95 €	47 300 010,00 €	56 954 519,00 €	40 357 983,08 €	71%	1 955 546,77 €	1 550 260,00 €	1 590 260,00 €	1 996 840,16 €	126%
Investissement	15 945 118,77 €	20 056 879,00 €	76 257 498,00 €	60 551 543,17 €	75%	24 429 459,00 €	33 213 781,00 €	40 451 068,00 €	24 276 339,75 €	60%	40 708 577,56 €	27 803 771,00 €	42 311 506,00 €	45 860 379,34 €	108%
TOTAL DES DÉPENSES	258 464 752,29 €	272 894 250,00 €	341 769 638,00 €	312 422 382,15 €	91%	262 649 549,95 €	288 299 026,00 €	309 312 576,00 €	275 264 854,85 €	89%	281 012 224,92 €	267 786 937,00 €	293 314 426,00 €	291 709 212,70 €	99,42%
Solde budgétaire (excédent)						18 362 674,97 €			16 444 357,85 €		20 512 089,00 €	15 988 150,00 €			

Total des Autorisations d'Engagement (AE)

Total des Crédits de Paiement (CP)

Total des Recettes Encaissées et Rapprochées (RE)

Solde budgétaire

A remarquer le très bon taux d'exécution de la masse salariale (99%). Mais sur le plan de l'investissement et du fonctionnement des progrès restent à faire, on relève 77% de consommation des AE en fonctionnement et 79% d'AE en investissement, 71% de CP en fonctionnement et 60% de CP pour l'investissement.

Le taux d'exécution des recettes (99,45%) est satisfaisant.

Le solde budgétaire est très excédentaire par rapport au dernier BR.

La SCSP est à + 5M€ par rapport à la prévision du dernier BR. La notification définitive reçue le 15 décembre 2021 faisait état d'une forte augmentation en atterrissant à 206 436 082€.

Les recettes fléchées correspondent à tous les contrats pluriannuels (les contrats de recherche, les contrats d'enseignement, les mobilités et également les plans pluriannuels d'investissement). Le taux d'exécution est excellent.

Le tableau des opérations pluriannuelles

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes			
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées en programmes en année N	AE nouvelles ouvertes en année N (B1 + B2 + B3)	Total des AE ouvertes pour l'année N	Total des AE consommées année N	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés au programme en année N	CP nouveaux ouverts en année N (B4 + B5 + B6)	Total des CP ouverts pour l'année N	Total des CP consommés année N	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer en AE consommées en fin d'année N (CP)
total contrats de recherche	157 765 355	87 968 756	81 856 132	6 112 625	28 562 568	34 675 183	26 281 632	87 708 505	78 963 436	8 745 069	27 319 538	36 064 597	25 967 383	49 627 612	2 206 924
total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	37 645 501	17 210 931	16 700 059	510 873	8 175 700	8 686 572	4 738 609	17 413 085	16 240 087	1 172 999	7 660 726	8 833 724	4 681 550	16 146 833	577 031
Total programmes pluriannuels d'investissement	140 841 269	68 746 610	58 927 558	9 819 051	53 968 462	63 787 513	53 669 281	52 994 262	39 875 935	13 118 327	14 386 408	27 504 733	19 151 060	28 244 430	53 569 844
Total	336 252 125	173 926 298	157 483 749	16 442 549	90 706 730	107 149 279	84 749 502	158 115 852	135 079 458	23 036 395	49 366 660	72 403 054	50 799 994	94 018 875	56 353 799

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

	Ss total personnel	Ss total fonctionnement et intervention	Ss total investissement
	98 005 321	46 207 599	44 344 902
	79 978 484	46 786 097	44 060 525
	158 268 320	80 932 602	89 078 322
	1 862 697	2 725 571	11 854 280
	16 571 023	16 276 699	57 859 008
	18 433 720	19 002 270	69 713 283
	17 979 011	9 911 340	56 859 150
	45 962 474	47 315 392	64 837 987
	44 120 014	41 976 562	48 982 882
	1 842 460	5 338 830	15 855 105
	16 508 501	14 553 242	18 304 913
	18 350 960	19 892 072	34 160 072
	17 979 011	10 322 013	22 498 969
	35 681 408	26 006 619	32 330 848
	679 596	10 764 220	67 309 759

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prévisions sur le triennaire	Phénomènes extrinsèques		
			Excédents au titre des années antérieures	Engagements pour l'année N	Restes à engager
total contrats de recherche	157 765 355	1 871 791	155 893 564	85 871 467	30 589 762
total contrats de formation continue	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	37 645 501	1 943 930	35 703 562	16 984 547	3 898 678
Total programmes pluriannuels d'investissement	140 841 269	23 176 899	117 664 970	41 277 438	14 172 076
Total	336 252 125	36 992 620	309 259 496	144 233 452	58 660 517

taux d'exécution des opérations pluriannuelles :	AE	CP
personnel	98%	98%
fonctionnement	52%	52%
investissement	82%	66%

Poids des opérations pluriannuelles dans le budget	AE	CP
personnel	9%	9%
fonctionnement	24%	26%
investissement	94%	93%

Ce tableau est une constituante du tableau précédent et il est intéressant de constater le poids des opérations pluriannuelles dans le budget : sur les autorisations d'engagement, les dépenses de personnel sont très faibles (9%), par contre l'investissement, aussi bien en AE qu'en CP représente 94% et 93 % du budget.

Le taux d'exécution de ces opérations pluriannuelles montre que les autorisations d'engagement en investissement ont bien été exécutées (82%) notamment avec le plan de relance car tous les marchés ont été notifiés avant le 31 décembre. Par contre en crédits de paiement, le taux est de 66% ce qui signifie que l'on a moins décaissé que ce qui avait été prévu, sur l'ensemble de nos opérations immobilières.

Pour le volet fonctionnement le taux est assez important. 24% et 26% de tout le budget est consacré aux opérations pluriannuelles, le taux d'exécution est à 52%. Le tableau précédent fait état d'un taux à 72% et 77%, on observe donc une diminution, la sincérité de prévision des opérations pluriannuelles est à améliorer.

La situation patrimoniale

CHARGES	CF 2020	BI	BR1	CF 2021	PRODUITS	CF 2020	BI	BR1	CF 2021
Personnel	204 686 734,00 €	205 291 812,00 €	209 566 900,00 €	209 561 340,63 €	Subventions de l'Etat	199 859 198,00 €	202 164 105,00 €	201 590 126,00 €	206 722 527,07 €
dont charges de pensions civiles*	55 429 809,00 €			55 108 106,00 €	Fiscalité affectée	1 955 547,00 €	1 550 260,00 €	1 590 260,00 €	1 996 840,16 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	61 952 235,00 €	71 728 460,00 €	80 402 763,00 €	72 006 630,54 €	Autres subventions	34 202 587,00 €	27 120 883,00 €	42 328 312,00 €	36 332 130,78 €
					Autres produits	38 585 026,00 €	45 998 942,00 €	44 886 288,00 €	41 778 824,19 €
TOTAL DES CHARGES (1)	266 638 969,00 €	277 020 272,00 €	289 969 663,00 €	281 567 971,17 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	274 602 358,00 €	276 834 190,00 €	290 394 986,00 €	286 830 322,20 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 963 389,00 €	- €	425 323,00 €	5 262 351,03 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		186 082,00 €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	274 602 358,00 €	277 020 272,00 €	290 394 986,00 €	286 830 322,20 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	274 602 358,00 €	277 020 272,00 €	290 394 986,00 €	286 830 322,20 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	CF 2020	BI	BR1	CF 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	7 963 389,00 €	- 186 082,00 €	425 323,00 €	5 262 351,03 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 477 352,00 €	21 635 028,00 €	21 477 352,00 €	22 758 574,78 €
- reprise de provision	4 728 938,00 €			97 802,72 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	18 267 630,00 €	18 432 588,00 €	18 267 630,00 €	18 614 192,88 €
= CAF ou IAF*	6 444 173,00 €	3 016 358,00 €	3 635 045,00 €	9 308 930,21 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2020	BI	BR1	CF 2021	RESSOURCES	CF 2020	BI	BR1	CF 2021
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	6 444 173,00 €	3 016 358,00 €	3 635 045,00 €	9 308 930,21 €
Investissements	24 667 782,00 €	33 213 781,00 €	40 912 028,00 €	19 667 011,08 €	Financement de l'actif par l'Etat	10 919 694,00 €	13 053 019,00 €	17 333 366,00 €	9 951 229,24 €
Remboursement des dettes financières					Autres ressources	6 967 120,00 €	12 332 496,00 €	14 075 371,00 €	4 071 816,90 €
Remboursement cautionnement	16,00 €				Augmentation des dettes financières	- €			- €
Report à nouveau	9 200,00 €				Report à nouveau	231 324,00 €			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 676 998,00 €	33 213 781,00 €	40 912 028,00 €	19 667 011,08 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	24 562 311,00 €	28 401 873,00 €	35 043 782,00 €	23 331 976,35 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				3 664 965	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	114 687,00 €	4 811 908 €	5 868 246 €	

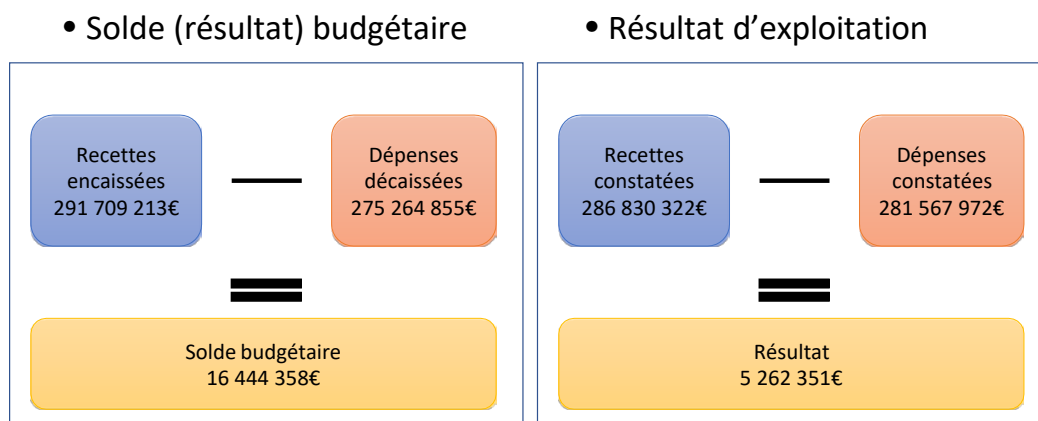
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2020	BI	BR1	CF 2021
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 114 685 €	- 4 811 908 €	- 5 868 246 €	3 664 965 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	8 797 491 €	27 423 997 €	22 104 400 €	- 18 496 256 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	8 682 806 €	- 22 612 089 €	- 16 236 154 €	22 161 221 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	26 083 660 €	21 271 752 €	20 215 413 €	29 748 625 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 34 005 028 €	- 16 204 847 €	- 23 637 121 €	- 52 501 284 €
Niveau de la TRESORERIE	60 088 688 €	37 476 599 €	43 852 534 €	82 249 909 €

On retrouve un résultat de cinq millions dans ce tableau de la situation patrimoniale.

Il est intéressant d'expliquer la différence entre le résultat prévu au budget rectificatif (BR) d'environ 400 000€, versus le résultat excédentaire de plus de 5M€. Cette amélioration de 4.8M€ est essentiellement liée au fait que la SCSP a été exécutée à 5M€ au-dessus de la prévision.

Les deux résultats



L'intérêt de ce tableau est de monter les deux comptabilités, à savoir la comptabilité budgétaire qui affiche 16,4M€ de solde budgétaire au regard du résultat de l'exploitation à 5M€. Donc des montants bien différents, le volet budgétaire traduit les encaissements et décaissements alors que le volet résultat d'exploitation traduit la situation patrimoniale c'est-à-dire les charges et produits rattachés à l'exercice.

14

Les ratios 1 et 2

Nature de l'indicateur	Mode de calcul - données utilisées	Compte financier 2018	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Compte financier 2021	BI 2022 (recalculé)	Evolution
Fonds de roulement en euros	(fonds de roulement / charges décaissables T6) * 360	16 962 879	25 827 709	26 140 237	29 748 625	23 675 915	
Fonds de roulement en nombre de jours		26	39	38	42	31	
Trésorerie en euros	(Trésorerie / charges décaissables T6) * 360	43 609 821	51 405 882	60 088 688	82 249 909	56 350 859	
Trésorerie en nombre de jours		66,99	76,69	88,25	114,42	73,85	
Poids des charges externes	Charges externes / produits encaissables	7,94%	6,84%	7,12%	7,31%	0,00%	
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits	17,44%	17,46%	16,07%	18,36%	19,88%	
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / Produits encaissables	19,28%	20,37%	20,95%	23,04%	25,99%	

Nature de l'indicateur	Mode de calcul - données utilisées	Compte financier 2018	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Compte financier 2021	BI 2022 (recalculé)	Evolution
Taux de déficit	Résultat / total de la classe 7	3,00%	3,18%	2,90%	1,83%	-0,29%	
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	78,81%	77,85%	81,36%	78,17%	78,92%	
Taux d'autofinancement	CAF / Produits encaissables	2,83%	4,69%	2,57%	3,47%	1,20%	
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / Dépenses d'investissement	50,44%	55,95%	26,24%	47,33%	7,40%	

- Le taux de déficit doit être au-dessus de 2%, seuil de vigilance entre 0 et 2%
- La part d'autofinancement dans l'investissement doit être > à 30%, vigilance entre 20 et 30% alerte si < 20%

- Le fonds de roulement de 42 jours est largement au-dessus des seuils prudentiels (la version du budget 2022 affiche un FDR à la baisse, mais comme chaque année le FDR s'améliore à l'exécution du budget, il faut espérer une tendance à la hausse).
- Une trésorerie très satisfaisante qui a augmenté encore de 22M€ soit 115 jours, ce qui est plus que confortable.
- Le poids des charges externes (le poids des charges de l'exercice rapporté aux produits encaissés sur l'année) est stable depuis quelques années (environ 7%) ce qui signifie que les charges et les produits ont la même tendance, il n'y a pas de décalage majeur, mais peut être que l'année prochaine, ce ratio augmentera du fait de l'augmentation attendue des fluides.
- Les charges décaissables et de fonctionnement sont relativement stables (de 16% à 18.6%) et on prévoit quasiment 20% en 2022, mais cette variation n'est pas très significative.
- Il est important d'estimer la dépendance ou l'indépendance financière de l'établissement par rapport à l'Etat, c'est-à-dire la situation des ressources propres générées versus l'ensemble des ressources encaissées. Le ratio est vraiment excellent (23% soit deux points de plus par rapport à 2020), le volume des ressources propres est important. Ce qui montre bien que l'établissement est capable de générer des ressources propres et, de fait, de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'Etat.
- Le ratio qui attire un peu plus notre attention est celui des déficits. Le taux de déficit (le résultat de 5M€ / le total des produits) qui était quasiment à 3% l'année dernière et les années précédentes, est en baisse à 1.83%, l'établissement doit générer un peu plus de résultats pour sortir de ce seuil de vigilance.
- Le poids des charges de personnel est très satisfaisant car en deçà des seuils de vigilance et il baisse (90% en 2020 vs 78% pour 2021) ; cela s'explique en partie par un changement de méthode comptable (certains rattachements de charges à l'exercice notamment liés aux provisions au titre des heures complémentaires, passaient en provision et non pas en charge à payer).
- La part de l'autofinancement dans l'investissement (47,33%) c'est-à-dire la capacité à financer des investissements, est satisfaisante. En 2020 l'établissement était sous le seuil de vigilance de 30%. Tout est relié plus le résultat augmente et meilleure sera la capacité d'autofinancement.

Le fonds de roulement disponible

Le fond de roulement comptable (d'environ 30M€ soit 42 jours) doit être retraité de certaines opérations, sur lesquelles l'établissement est déjà engagé, pour obtenir le fond de roulement disponible (20,9M€ soit 29 jours), notamment quelques cautions à 5000€, les provisions (CET) à 2.2M€ et les opérations pluriannuelles. Malgré tout, ce fonds de roulement disponible reste satisfaisant.

Analyse du FDR : Synthèse		Montant (En €)
Fonds de roulement net global au 31/12/2021		29 748 625
Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1	Provisions	2 295 846
2	Emprunts et dettes assimilées	5 549
3	Restes à réaliser sur contrats et conventions de recherche	0
4	opérations pluriannuelles : restes à réaliser sur programmes d'investissement, prélèvements dans le cadre de plan de retour à l'équilibre budgétaire	6 456 234
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
5	Excédents relatifs à la formation continue	0
6	Fonds de roulement appartenant à des structures comptables autonomes, non mobilisables par l'établissement	0
Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
7	Créances supérieures à deux ans non provisionnées	0
Fonds de roulement non disponible		
TOTAL Fonds de roulement non disponible		8 757 629
Fonds de roulement disponible		
FRNG disponible au 31/12/2021		20 990 996
8	Éventuelle réserve de financement de la trésorerie	0
FRNG disponible au 31/12/2021 après intégration de l'éventuelle réserve de financement de la trésorerie		20 990 996

soit en jours :

29

Documents généraux à produire :	
Compte financier 2021 - Sur chiffres	
Documents de présentation au conseil d'administration : rapport de l'ordonnateur et document de présentation de l'agent comptable	
Deux derniers rapports des commissaires aux comptes disponibles, accompagnés de l'annexe	

Trésorerie au 31/12/2021	82 249 909
Besoin en fonds de roulement au 31/12/2021	-52 501 284
Total des charges décaissables (dont personnel) au 31/12/2021	264 071 747

Les résultantes financières sur lesquelles le conseil doit se prononcer

- **Article 1 :** Le conseil d'administration approuve l'exécution des autorisations budgétaires suivantes :
 - 3 010 ETPT sous plafond
 - 312 422 382.15 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 210 631 132.02 € personnel
 - 41 239 706.96 € fonctionnement
 - 60 551 543.17 € investissement
 - 275 264 854.85 € de crédits de paiement dont :
 - 210 631 132.02 € personnel
 - 40 357 383.08 € fonctionnement
 - 24 276 339.75 € investissement
 - 291 709 212.70 € de prévisions de recettes
 - 16 444 357.85 € de solde budgétaire
- **Article 2 :** Le conseil d'administration approuve les exécutions comptables suivantes :
 - +22 161 221 € de variation de trésorerie
 - 5 262 351.03 € de résultat patrimonial
 - 9 308 930.21 € de capacité d'autofinancement
 - +3 664 965 € de variation de fonds de roulement

M. BRISSWALTER souligne l'excellence du travail accompli par l'agence comptable et la DAF pour un budget qui reste insuffisant, l'établissement étant largement sous doté par rapport aux autres universités du sud et aux autres universités françaises. Malgré ce résultat, qui d'un point de vue comptable est satisfaisant, l'université ne dispose pas de marge de manœuvre lui permettant développer et de lancer des actions nouvelles. L'établissement est contraint à prospecter en permanence des fonds sur projets (plan de relance, projets PIA) et à une gestion précautionneuse de ses fonds. Le problème de fond, sur lequel l'établissement ne cesse de « se

battre » en dialogue de gestion avec le ministère, est d'obtenir une légitime augmentation de la dotation de base qui devrait être a minima, à la hauteur de la moyenne des universités françaises pluridisciplinaires avec composantes de santé. Le manque à gagner est quand même d'à peu près quinze millions d'euros, malgré la petite rallonge obtenue cette année.

Mme LABAT- JACQMIN demande confirmation de la baisse du nombre d'enseignants chercheurs titulaires.

M. BRISSWALTER rappelle que ce budget 2021 a depuis été rééquilibré en 2022. Une méthode de glissement progressif avait été mise en place en 2015 pour limiter l'augmentation du GVT positif. Cette limite atteinte a induit une diminution finalement du nombre d'enseignants-chercheurs que l'on pouvait potentiellement mettre à disposition cette année 2021. La campagne d'emplois 2022 a enregistré une importante augmentation des postes (notamment pour certaines disciplines comme l'informatique et l'électronique) Le potentiel d'enseignants-chercheurs doit être à tout prix maintenu.

M. PHILIPPE remarque le nombre croissant des emplois de contractuels par rapport aux titulaires et demande si l'établissement ne serait pas dans une position « hors la loi » au regard du statut d'emploi de la fonction publique. Le statut de fonctionnaire prévaut sur les emplois et missions pérennes ; or il semble irréaliste que le nombre important de contractuels au sein de l'université corresponde uniquement à des remplacements ou à des missions très ponctuelles.

M. DALLOZ soutient que l'établissement n'est aucunement « hors-la-loi ». Les emplois CDD ne peuvent s'enchaîner sur des missions pérennes mais un contractuel CDI peut parfaitement occuper une mission pérenne.

M. BRISSWALTER informe qu'une commission de cédésation a mise été en place, depuis deux ans déjà (à raison d'une commission tous les deux mois). Un effort important, en termes de cédésation, est fait, l'établissement ne souhaitant pas cette situation de précarité des emplois CDD.

17

M. BRISSWALTER explique qu'il s'agit avant tout de sécuriser des emplois de CDD financés sur projet. Lorsque ces projets se terminent l'établissement fait un effort conséquent pour cédésier ces emplois sur ressources établissement.

M. PHILIPPE relève la différence de traitement entre les contractuels et les titulaires, à travail égal, le salaire est inégal, et, demande ce que l'établissement pourrait faire pour régulariser cette situation.

M. BRISSWALTER trouve qu'une augmentation de la SCSP serait la vraie solution pour modifier ce mode de fonctionnement.

M. BRANDINELLI ajoute que la politique générale de l'établissement n'est pas de niveler vers le bas, au contraire ; aujourd'hui on est tout à fait convaincu que le niveau de rémunération des équipes au sens large est insuffisant par rapport à d'autres organisations publiques. L'objectif est d'être doté correctement pour pouvoir rétribuer correctement les équipes. Il ajoute que c'est un enjeu important.

M. PHILIPPE, à propos de la revalorisation de la politique indemnitaire des personnels (RIFSEEP) qui devait avoir lieu cette année et ce tous les trois ans, regrette qu'elle ait été reportée à une période inconnue par manque de temps. Cette revalorisation en principe prévue au budget 2021, sera-t-elle appliquée rétroactivement ?

M. BRISSWALTER assure que ce dispositif de revalorisation prévu par la loi de programmation de la recherche, percute le RIFSEEP tel qu'il a été défini il y a quelques années. Ce dispositif se met en place, mais pour l'instant tous les décrets ne sont pas encore connus, tout comme la dotation de l'Etat.

Le compte financier 2021 est approuvé à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 abstentions.

3) ADHESION AU FORUM CAMPUS FRANCE

Présentation de Mme Cécile SABOURAULT, Vice-présidente Développement international

Campus France est une association qui permet un ensemble de coopérations, elle est aussi une agence de moyens qui gère une partie des modalités d'inscription des étudiants étrangers via la plateforme Etudes en France et qui administre aussi une partie des paiements des bourses des étudiants selon des conventions.

Cette agence permet l'accompagnement des établissements dans la réalisation de leur politique d'internationalisation, notamment en garantissant le lien avec les ambassades des pays étrangers. A titre d'exemple, cette année l'agence campus France, a assuré l'accompagnement de notre mission universitaire au Kenya et en Ethiopie ("Choose France Tour").

Les établissements membres de ce Forum peuvent bénéficier des prestations proposées par Campus France à moindre coût.

Le Forum Campus France a pour but de permettre la collaboration de tous les établissements français susceptibles de représenter à l'étranger la qualité et l'originalité de l'enseignement supérieur français, comme le prévoit le décret constitutif du 30 décembre 2011.

Le montant de l'adhésion est calculé en fonction du budget de fonctionnement de l'établissement (hors charges de personnel et charges d'amortissement), si supérieur à 5 M€ le montant de la cotisation annuelle est de 2 706€.

Université Côte d'Azur doit régulariser le paiement de ses cotisations pour les années 2020 et 2021 (l'agence n'avait pas identifié le changement de nom de l'établissement).

L'adhésion 2022 au Forum Campus France est de 2 706€ et la régularisation des adhésions des années 2020 et 2021 sur l'exercice 2022, est de 5 412€.

18

L'adhésion au Forum Campus France est approuvée à l'unanimité des voix.

4) ENVELOPPE D'INTERESSEMENT 2022 RELATIVE AUX PROJETS EUROPEENS ERASMUS +

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

La délibération n°2018-89 du 25 septembre 2018 crée un régime d'intéressement dans le cadre des projets européens de type Erasmus +.

L'enveloppe allouée au dispositif d'intéressement des projets européens Erasmus +, est d'un montant maximum de 328 000€ au titre de l'exercice 2022.

L'enveloppe d'intéressement 2022 relative aux projets européens ERASMUS + est approuvée à l'unanimité des voix.

5) ENVELOPPE D'INTERESSEMENT 2022 RELATIVE AUX PROJETS EUROPEENS DEVCO

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

La délibération n°2019-82 du 14 novembre 2019 crée un régime d'intéressement dans le cadre des projets européens de la Direction de la coopération et des affaires extérieures de l'Union européenne.

L'enveloppe allouée au dispositif d'intéressement au projet européen de COopération internationale et DEVeloppement-DEVCO « *School for leadership in nuclear safety* », est d'un montant maximum de 9200€ au titre de l'exercice 2022.

L'enveloppe 2022 allouée au dispositif d'intéressement du projet européen de COopération internationale et DEVeloppement-DEVCO « *School for leadership in nuclear safety* » est approuvée à l'unanimité des voix.

6) FIXATION DU NOUVEAU TAUX DE TVA MIXTE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

- Le nouveau coefficient mixte de déduction de la TVA est fixé à **17,7 %**, il est calculé sur la base du compte financier 2021 d'Université Côte d'Azur.
- Ce coefficient s'applique, rétroactivement à compter du 1er janvier 2021 et pour l'année 2022, aux dépenses communes de l'Université, entrant dans le champ d'application de la TVA et définies comme celles qui concourent à financer indistinctement ses activités de formation et ses activités de recherche.

Les missions de l'établissement peuvent être d'enseignement, de recherche mais également mixtes : pour déduire une partie de la TVA on calcule un taux de TVA mixte qui est le ratio entre les recettes taxées sur l'ensemble des recettes pour lesquelles on a collecté de la TVA. Ce ratio a diminué par rapport à l'année dernière (20%).

Le nouveau coefficient mixte de déduction de la TVA est approuvé à l'unanimité des voix.

7) MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT : FIXATION DES MODALITES ET SEUILS RELATIFS A LA RETRIBUTION DES PARTICIPANTS AUX EXPERIMENTATIONS

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Amendement de la délégation de pouvoir sur les modalités de rétributions des participants aux expérimentations organisées par les structures de l'établissement.

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs au Président d'UCA pour décider la fixation des modalités de rétributions des sujets participants aux expérimentation menées par les structures de l'établissement. L'enveloppe maximale par expérimentation est de 10 000€ et le montant de rétribution individuel maximal par sujet est de 500€, que ce soit en numéraire ou en avantage en nature (bon d'achat, cadeau, ...). La demande de décision doit être accompagnée de l'avis favorable du Comité d'Ethique et de la Recherche sur les modalités d'exécution de l'expérimentation. La demande de mise en paiement sera accompagnée de la décision correspondante du Président.

M. Dalloz rappelle qu'une fois par an, un compte rendu de l'ensemble des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir est présenté en Conseil d'administration.

La modification de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur au Président est approuvée à l'unanimité des voix.

QUESTION INSTITUTIONNELLE

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un appel à candidatures a pourvu l'ensemble des postes prévus pour les enseignants chercheurs et pour les personnels BIATSS.

➤ Composition de la commission des finances

8 Membres titulaires de la Commission

- Le Vice-président d'UCA en charge des Finances
- Deux élus CA/CAC Enseignants : M. GAUTERO et M. LECOUTEUX
- Deux élus CA/CAC BIATSS : M. PHILIPPE et M. CREMOUX
- Un élu Usager CA
- Un représentant de la DGS d'UCA
- Un représentant de l'Agence comptable

3 Membres suppléants de la Commission

- Mme FEDELE et M. ROUX
- Mme HERITIER
- Un élu Usager CA

➤ Un appel à candidature a été lancé pour la désignation du membre titulaire et de son suppléant pour le collège des usagers : deux candidatures ont été enregistrées : M. Andrea ORABONA et M. Rémy BRUNY.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, sur les 30 votes recueillis, 27 votes en faveur de la nomination de M. Rémy BRUNY, 7 votes en faveur de M. Andrea ORABONA, et 4 votes blancs ont été comptabilisés.

La majorité des membres présents et représentés a ainsi été atteinte en faveur de M. Rémy BRUNY.

Le candidat remportant la majorité des voix sera désigné membre titulaire et celui remportant une minorité des voix sera désigné membre suppléant de la commission des finances du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration désigne M. Rémy BRUNY en qualité de membre titulaire et M. Andrea ORABONA en qualité de membre suppléant de la commission des finances du Conseil d'Administration.

MISE EN PAIEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL DES BOURSES DE MOBILITE ENTRANTE ALLOUEES AU TITRE DES ANNEES UNIVERSITAIRES 20/21 ET 21/22 PAR LES EUR, SUR CRITERE D'EXCELLENCE, AUX ETUDIANTS RESSORTISSANTS DES PAYS IMPACTES PAR LE CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Cette délibération d'urgence doit permettre de débloquer les crédits pour qu'un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants en difficulté du fait du déclenchement de la guerre en Ukraine, puissent bénéficier d'un paiement anticipé de la deuxième partie de leur bourse.

Mme NAVARRO rappelle que la ComUE avait adopté des règles d'allocation* (50% à l'obtention de la bourse et 50% à la réussite des examens) par les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) de bourses de mobilité entrante, sur critère d'excellence, pour les étudiants venant d'une université étrangère inscrits en Master. Il est demandé à ce Conseil d'accepter de changer les modalités de paiement et permettre à l'étudiant.e de percevoir, dès à présent, la deuxième partie de la bourse, s'il ou elle en fait la demande sans attendre le résultat des examens.

M. PHILIPPE demande s'il y a une condition de nationalité.

M. BRISSWALTER indique qu'en l'occurrence il est question des pays impactés par le conflit. Les étudiants n'ont plus de contact avec leurs parents et n'ont plus de moyens de recevoir des financements. Les cartes de crédit des étudiants russes ne sont plus utilisables en France puisque les flux financiers avec ce pays ont été gelés.

A partir du moment où l'un.e de nos étudiant.e.s se trouve en difficulté du fait d'un contexte international, l'établissement doit pouvoir lui venir en aide.

*La délibération 2018-50 du 16 juillet 2018 fixe les règles d'allocation par les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) des bourses de mobilité entrante, sur critère d'excellence, pour les étudiants venant d'une université étrangère en Master.

La mise en paiement à titre exceptionnel et sans condition de réussite ou d'assiduité, des bourses de mobilité entrante allouées au titre des années universitaires 20/21 et 21/22 par les EUR, sur critère d'excellence aux étudiants ressortissants des pays impactés par le conflit russo-ukrainien est approuvée à l'unanimité des voix.

III – QUESTION RESSOURCES HUMAINES

8) LIGNES DIRECTRICES DE GESTION POUR LES PERSONNELS BIATSS TITULAIRES

Présentation de Mme Claire ARETTI, Responsable de la division des personnels BIATSS

La création des lignes directrices de gestion résulte d'une **obligation réglementaire** liée à la loi de transformation de la fonction publique qui avait pour objectif principal de garantir l'égalité de traitement entre les candidats et qui nous impose un calendrier assez contraint.

Les **objectifs stratégiques** de l'université ont été de recentrer les opérations de promotion sur la valorisation des compétences afin de :

- Faire correspondre le potentiel de chacun au niveau des fonctions exercées,

- Reconnaître les mérites individuels,
- Favoriser l'élaboration des parcours professionnels sur l'intégralité de la carrière,
- Maintenir le dialogue social en privilégiant la concertation tout à la fois sur les modalités d'organisation des opérations, les modalités d'évaluation des candidatures et les modalités d'évaluation du dispositif en lui-même,
- Tenir le calendrier qui nous était imposé au mieux.

La **méthodologie de travail** s'appuie sur un calendrier de déploiement d'à peu près un an avec la mise en place d'un dispositif transitoire.

- Une première phase de concertation pour créer ce dispositif transitoire sur les opérations de promotion en 2021,
- Une deuxième phase d'évaluation et d'ajustement du dispositif en concertation avec les représentants des personnels pour atteindre aujourd'hui le déploiement définitif.

Le modèle retenu consiste en deux grands principes généraux :

- L'étude des dossiers par des comités d'experts qui sont à la fois représentatifs, diversifiés et qui respectent autant que possible la parité,
- La mise en place d'un barème unique construit en concertation qui repose sur une appréciation qualitative des agents, de leurs compétences, leur parcours professionnel, leur engagement, leur motivation et aussi sur la transparence de ce dispositif puisqu'il est communiqué aux personnels.

Une commission d'études valide le classement retenu qui sera proposé aux organismes de tutelle. Les critères d'évaluation reposent donc sur un référentiel commun à toutes les filières ce qui n'était pas forcément le cas précédemment, la filière ITRF (Ingénieur et Technicien de Recherche et de Formation), la filière administrative (qui relève des services académiques) et la filière bibliothèque.

Une pondération différenciée des critères est opérée entre les opérations de liste d'aptitude pour le changement de corps et les opérations de tableau d'avancement pour les changements de grade. Les critères sont diffusés à l'ensemble des candidats en amont des opérations et sont expliciter aux membres des comités d'experts. La constitution du vivier d'experts continue de se poursuivre avec notamment un appel à candidature au sein de la sphère recherche. Les viviers d'experts sont révisés régulièrement avec ajout des membres si besoin.

L'organisation

- Un lancement des opérations large qui intègre une ActuRH à destination des personnels (ce qui ne se faisait pas précédemment),
- Une phase de candidature,
- L'étude des dossiers par des comités d'experts métiers totalement dématérialisée (pour avoir plus de souplesse d'organisation). La mise en place de rapporteurs qui viendront coordonner les opérations et qui permettront d'amorcer le travail de restitution des appréciations aux candidats,
- Validation finale par la commission d'étude,
- Transmission aux tutelles,
- Restitution individualisée au personnel (phase ajoutée) sur les points forts et les points faibles de leur candidature.
- Un bilan annuel des opérations révisable a minima tous les trois ans.
-

Un point d'amélioration à court terme : l'accompagnement des experts mais aussi des managers et des candidats dans la construction de leur dossier de promotion, à prévoir tout au long de l'année 2022.

Par délibération n°2021-026 du Conseil d'administration du 11 mars 2021, Université Côte d'Azur a approuvé la phase transitoire 2021 des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

Il est demandé au Conseil d'approuver le dispositif définitif, dans le cadre de la construction des lignes directrices de gestion relatives aux promotions des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé – BIATSS, d'Université Côte d'Azur.

M. BRISSWALTER relève l'intérêt de ce processus d'accompagnement du candidat et du retour qui lui est fait sur son dossier.

M. DI GIORGIO répond à la question de la validation du dossier de candidature par le N+1 et suggère que cette anomalie soit remontée. Il ajoute que le barème appliqué par les services académiques ou les services ministériels n'est pas connu. La prise en compte du grade dans l'avancement fait partie des critères de l'établissement mais il n'est pas un critère prédominant et cela peut justifier l'écart entre les classements proposés et les résultats des avancements après le passage en service académique.

M. DAUPHIN remarque que très souvent les rapports d'aptitude ne sont pas actualisés.

M. DI GIORGIO pense que, bien qu'il serait intéressant d'en tenir compte, c'est difficile voire impossible à identifier, étant donné le nombre important de dossiers à évaluer.

M. DAUPHIN s'interroge sur la recevabilité du critère de mobilité qui peut être choisi mais aussi imposé.

M. PHILIPPE confirme qu'un véritable dialogue social a eu lieu pour la mise en place de ces lignes directrices, un réel travail collaboratif et constructif avec les personnels. Certes des améliorations peuvent toujours être apportées mais les propositions ont été entendues et suivies, comme pour la publication des barèmes ou encore le retour qui doit être fait au candidat. Le calendrier du ministère, très serré, pourrait être révisé. Mais l'établissement a eu la bonne intuition de préparer en amont cette dernière session, ce qui a permis de gagner un peu de temps et évité un effet de précipitation. Le barème reste à améliorer, les grandes lignes y sont présentes mais l'uniformisation des items empêcherait certaines dérives. En effet les groupes d'experts qui étudient les dossiers n'ont pas forcément la même définition des barèmes, comme par exemple celui de la mobilité. Un problème de vivier d'experts insuffisant pour toutes les BAP peut aussi être remarqué, et peut induire une légère distorsion dans l'évaluation. Ce qui confirme la nécessité et l'importance d'une formation préalable des experts.

23

Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions des personnels BIATSS sont approuvées à l'unanimité des voix.

IV – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRES

9) BOURSES DE MOBILITE ETUDIANTE POUR L'INSTITUT NEUROMOD

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

➤ Projet de Bourse de Mobilité Excellence pour l'Institut NeuroMod

Procédure d'attribution de bourses de mobilité sur critères d'excellence : 1000€ par mois sur 6 mois maximum

➤ Projet de Bourse de Mobilité Master pour l'Institut NeuroMod

Procédure d'attribution de bourses de mobilité Master : 1000€ par mois sur 6 mois maximum

M. GAUTERO demande pour quelle raison les étudiants en thèse doivent venir d'un autre établissement.

M. DALLOZ répond qu'il s'agit de mobilité entrante pour les étudiants en thèse et de mobilité sortante pour les stages à l'étranger, ce sont là deux dispositifs distincts.

Les modalités d'attribution des bourses de mobilité sur critère d'excellence et des bourses de mobilité Master de l'Institut NeuroMod sont approuvées à l'unanimité des voix.

10) NOUVEAU PROCESSUS DE CREATION DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 3 mars 2022 a été rendu.

La procédure à suivre et les rôles des différents acteurs dans la création, la modification, le renouvellement et la suspension/suppression d'un diplôme d'établissement se déroule en 5 phases :

- Phase 1 : Formalisation du projet
- Phase 2 : Instruction du projet
- Phase 3 : Décision
- Phase 4 : Mise en œuvre
- Phase 5 : Evaluation du projet

Une analyse des coûts beaucoup plus détaillée permettra de ne présenter en Conseil d'administration que des diplômes qui auront été évalués de manière concrète et non plus au fil de l'eau.

M. BRISSWALTER confirme qu'il est important d'avoir un avis éclairé sur le choix et sur la décision à prendre d'ouvrir ou non ces diplômes d'établissement en fonction de la valeur ajoutée pour l'établissement. La réalisation de ce travail permet d'avoir une vision beaucoup plus stabilisée des diplômes d'établissement et de leur coût.

M. CREMOUX ajoute que la grande nouveauté a été d'introduire dans le circuit les services supports (RH, DAF, DEF, SFC, DGS).

M. BRANDINELLI complète le propos et explique qu'une équipe qualité a retravaillé la méthode et l'écriture des processus. L'intégration des services métiers apporte un éclairage sur l'instruction des dossiers et permet au Conseil académique et au Conseil d'administration d'avoir un regard plus abouti. L'objectif étant de disposer d'outils de prise à la décision plus éclairants que simplement la projection d'une envie de lancer un programme.

M. CREMOUX indique que pour les diplômes d'établissement liés à la santé, l'approche est très spécifique, car ce sont des formations réglementaires et des modèles économiques très différents.

M. FORCIOLI demande si les COSP et COPIL intéressés par le DU vont donner leur avis quel que soit le niveau DU.

M. BRISSWALTER répond qu'en effet ces instances sont le lieu où se réunissent les personnes qui ont une expertise et qu'il faut l'utiliser chaque fois que de besoin.

Le nouveau processus de création des diplômes d'établissement est présenté pour information aux membres du conseil.

11) BILAN 2021 DES ACTIONS CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS – CVEC

12) PROGRAMMATION 2022 DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS – CVEC

Présentation de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-présidente Vie universitaire et de Campus

Bilan CVEC 2021 et Perspectives 2022

La CVEC (contribution vie étudiante et de campus) existe depuis la rentrée 2018.

- Contexte : suppression de la cotisation Sécurité sociale (217 euros)
- Volonté de renforcer la vie de campus par une contribution (92 euros) à laquelle sont assujettis tous les étudiants en formation initiale, sauf boursiers.
- Une partie est reversée aux établissements : entre 41 et 60 euros pour les Universités.

Usages de la CVEC

- Circulaire n° 2019-029 du 21-3-2019 relative à la programmation et au suivi de la CVEC.
- Elle est exclusivement consacrée au financement d'actions « dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du Code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé. »
- Ces actions sont « menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par les différentes associations, notamment étudiantes. »

Financement de la CVEC

Le produit de la CVEC :

- Peut être consommé sur plusieurs années ; reprogrammations possibles, uniquement sur les domaines couverts par la CVEC.
- Peut être utilisé dans le cadre de co-financements.
- Assure le financement des initiatives étudiantes (FSDIE) et de la médecine préventive.

Bilan CVEC 2021

- Montant CVEC 2021 : 1 583 618 euros
- Accompagnement social des étudiants
- Accueil des étudiants
- Santé (accès aux soins et prévention)
- Sport
- Culture

Accompagnement social

- Aide numérique : achats d'ordinateurs prêt de longue durée
- Soutien financier épicerie solidaire Agoraé

- Co-financement restaurant solidaire
- Subvention ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement)
- Subvention initiatives étudiantes (FSDIE)
- Déploiement d'une campagne de lutte contre la précarité menstruelle en partenariat avec le CROUS

Accueil étudiants

- Aménagement des lieux de vie sur les campus (AAP campus) :

Rénovation du parvis SJA, installation d'un espace de vie culturel, sportif et d'animation sur la terrasse fielding du campus Carlone, aménagement de la cafétaria de l'INSPE la Seyne sur Mer, création tiers lieu et espace conviviaux IUT Menton.

- Animations sur les campus axés sur le développement durable :

Jardins partagés et formations permaculture, composteurs, ateliers changement de comportement, DIY, gratifieria)

Santé des étudiants (accès aux soins)

Développement de l'offre santé :

- Rénovation du centre santé sur le campus de Saint Jean d'Angély.
- Recrutement de 8 nouveaux personnels de santé sur 2021 dont 3 en septembre 2021.
- Parcours de soins spécifiques pour les sportifs de haut niveau.

Santé des étudiants (prévention)

- Village santé
- Recrutement Médiateurs Covid
- Recrutement de postes étudiants relais santé (co-financés avec le conseil régional PACA)

26

Sport

Un nouvel espace dédié, sport et santé doté des dernières technologies connectées :

- Inauguration du nouvel espace de 600m² sur le campus de Saint Jean d'Angély.
- Préparation physique des athlètes de haut niveau.
- Offre sportive enrichie accessible aux étudiants : 60 activités sportives, 10 000 pratiquants.
- Rénovation des installations (Trotabas, Valrose, Carlone).

Renforcement et développement de la politique et de l'offre culturelle

- Organisation d'une vingtaine de manifestations publiques sur les campus et dans les salles des structures artistiques et culturelles du territoire. 4000 étudiants présents
- Ouverture de 10 ateliers de création sur les campus (STAPS, Carlone) ou dans des lieux partenaires (109, Musée Chagall). 150 étudiants inscrits.
- Offre de plus de 600 places pour les étudiants.
- Recrutement de 15 Ambassadeurs et Ambassadrices Culture sur les campus et écoles d'UCA.
- Recrutement de deux postes à temps plein (chargé de programmation/ chargé des publics).
- Recrutement d'un étudiant pour les prestations photo et vidéo des manifestations

Bilan CVEC 2021	Investissement	Masse salariale	Fonctionnement	TOTAL	Actions emblématiques
Pilotage	9293	100741	4804	114838	Salaires DVU adjoint, salaires ambassadeurs étudiants étudiant relais santé), matériel et équipement
Santé	88047	102443	37639	228129	Accréditation en centre de santé polyvalent, recrutement de 3 psychologues, 1 secrétariat médical, mis en œuvre d'un partenariat CHU /IULS médecine du sport, rénovation complète du centre, ouverture d'une antenne à SophiaTech, gestion covid (auto tests)
Social	48600	0	207263	255863	Co financement du restaurant solidaire FACE 06, fonctionnement épicerie solidaire Agoraé, Adil, Studapart, achat ordinateurs pour prêt longue durée, actions contre la précarité menstruelle, soutien initiatives étudiantes (IE)
Sport	24083	194896	209597	428576	Ouverture du centre sportif de SJA (600 M2), rénovation des installations (Trotabas, Valrose, Carlone), 60 activités sportives, 10 000 pratiquants
Culture		85000	150 000	235000	2 postes à temps plein (chargé de programmation/ chargé des publics); Programmation, Ateliers de création, communication, offre de places
Aménagement de campus	258270	0	0	258270	Rénovation du parvis SJA, installation d'un espace de vie culturel, sportif et d'animation sur la terrasse fielding du campus Carlone, aménagement de la cafétéria de l'INSPE la Seyne sur Mer, création tiers lieu et espace conviviaux IUT Menton
Egalité	0	0	15945	15945	événements de sensibilisation
Eco responsabilité	0	0	46997	46997	Jardins partagés et formations permaculture, composteurs, ateliers changement de comportement, gratiféria
Total	428293	483080	672245	1 583 618	

Perspectives CVEC 2022

- Enveloppe prévisionnelle 2021-2022 : 1 250 000 euros
- Ambitions accompagnement social et accueil des étudiants :
 - Mise en place d'un dispositif de logement d'urgence
 - Mise en place du guichet d'accueil à la MDE en partenariat avec la ville de Nice et le Crous
 - Redonner une dynamique associative grâce aux commissions IE
 - Poursuivre l'aménagement des lieux de vie de campus et les animations sur les campus
 - Ambitions santé :
 - Finaliser la mise en œuvre du centre de santé polyvalent (logiciels métiers et passage à doctolib)
 - Développer les campagnes terrains sur nos campus (ambassadeurs santé étudiants)
 - Ouvrir l'antenne du campus SophiaTech
 - Étoffer l'offre de soins propre et partenariale
 - Opération de prévention : organisation d'un concours santé (mars 2022)
 - Ambitions sport :
 - Maintenir l'offre sportive animation / sport / santé
 - Poursuivre la rénovation des installations sportives (complexe Trotabas, Carlone notamment)
 - Améliorer le dispositif d'accompagnement SHNU
 - Financement d'une installation sur SophiaTech (Street workout)
 - Ambitions culture : Investissement CVEC stable pour la culture
 - Développement du rayonnement et de l'attractivité de la vie culturelle étudiante avec des opérations remarquables
 - Poursuite du développement des activités de programmation avec les structures partenaires
 - Renforcement des ateliers de création avec un volet expérience
 - Réflexions sur de futurs investissements pour des outils et espaces dédiés à la création étudiante en partenariat avec les collectivités.

En application des dispositions de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation, chaque établissement affectataire établit un programme des actions qu'il entend financer avec le produit de la contribution de vie étudiante et de campus qui lui est affecté et dresse un bilan

des actions conduites l'année précédente, en associant les différents acteurs de la vie étudiante.

Conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation, le Président ou le directeur de l'établissement affectataire élabore le projet de bilan de l'utilisation de la CVEC. Le Conseil d'administration de chaque établissement affectataire vote le bilan de l'utilisation de la CVEC, constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation et des actions mises en œuvre. Ce document voté par le Conseil d'administration sera transmis au rectorat d'académie, conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation.

Les Bilan 2021 et Programmation 2022 des actions financées par le produit de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus – CVEC sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 4 abstentions.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-010 FIXANT LES CAPACITES D'ACCUEIL ET CRITERES DE SELECTION D'ACCES AU 1ER CYCLE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

La délibération n° 2022-010 du 18 janvier 2022 fixant les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en première année de licence au titre de l'année universitaire 2022-2023 a fait l'objet de modifications. Il s'agit d'une régularisation du nombre de places en licence, en l'occurrence une augmentation dans les filières assez recherchées (STAPS, Sciences de la Vie, Droit) et la réouverture de la licence LAS Lettre.

M. DALLOZ rappelle que le Rectorat s'était inquiété de la diminution des places disponibles, laquelle était liée à la volonté de l'établissement d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions. Un effort de réajustement a été fait dans les filières en tension.

M. BRISSWALTER informe qu'un dialogue avec le Rectorat et le Ministère pourrait aboutir à un apport RH, la notification devrait nous être adressée.

Les capacités d'accueil et critère de sélection pour l'accès des étudiants en première année de licence au titre de l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité des voix.

V - QUESTIONS RECHERCHE

13) FERMETURE DE L'UNITE DE PHARMACOGENETIQUE ET RADIO GENETIQUE DES CANCERS – UPRC

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche & Innovation

L'unité propre UPRC a été créée en 2017 dans le but d'optimiser la prise en charge médicamenteuse en développant une approche de médecine personnalisée pour adapter le traitement à chaque patient et entretient un lien fort avec le Centre Antoine Lacassagne, l'un des centres de lutte contre le Cancer Français.

La direction a été assurée depuis sa création par le Professeur Gérard Milano, qui est récemment parti en retraite. Celui-ci continue d'avoir des activités en lien avec le Centre Antoine Lacassagne (CAL).

De nombreux échanges avec le CAL pour co-construire une stratégie de Recherche en bonne articulation avec celle d'Université Côte d'Azur ont été engagés.

Le départ à la retraite du Professeur Milano ainsi que les discussions concernant la redéfinition du partenariat Recherche avec le CAL a conduit à la décision de fermer l'UPRC telle qu'elle a existé et de soutenir la recherche translationnelle en Oncologie via la création d'une nouvelle unité. Aucun personnel n'est rattaché à cette unité.

Le Conseil Académique plénier du 17 décembre 2022 a donné un avis favorable à la fermeture de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers (UPRCS /UPR 7497).

La fermeture de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers - UPRC -UPR 7497 est approuvée à la majorité des voix, 26 voix pour et 1 abstention.

14) CREATION DE L'URE DE RECHERCHE TRANSLATIONNELLE EN ONCOLOGIE – LRTO

Présentation de M. Noël DIMARCO, VP Recherche & Innovation

La création de l'URE LRTO permettra de se positionner en tant qu'interface privilégiée entre la recherche clinique et la recherche fondamentale sur le cancer dans la région PACA Est. Plusieurs axes de Recherche seront explorés au sein de l'unité :

- L'oncopharmacogénétique (coordination par le Docteur Marie Christine ETIENNE)
- Médecine de Précision et ciblage thérapeutique (coordination par le Docteur Esma SAADA)
- Immunothérapie et personnalisation des traitements en oncologie.

Les principaux objectifs et perspectives de l'unité LRTO seront de renforcer la dynamique de recherche au sein du CAL et le partenariat UCA-CAL dans le domaine de l'oncologie. L'unité offrira également la possibilité d'une évolution vers une unité propre UCA ou une unité mixte de recherche UCA-CAL.

Le Conseil Académique plénier du 17 décembre 2021 a émis un avis favorable à la création de l'Unité de Recherche Translationnelle en Oncologie (URE LRTO).

La création de l'URE "Recherche Translationnelle en Oncologie - LRTO" est approuvée à la majorité des voix, 26 voix pour et 1 abstention.

15) CREATION DE L'INSTITUT FEDERATIF QUANTIQUE AZUREEN – QUANTAZUR

Présentation de M. Noël DIMARCO, VP Recherche & Innovation

Il existe un intérêt croissant pour les Technologies Quantiques dans la Recherche et l'industrie, tant au niveau national qu'international (Quantum Flag Ship et stratégie nationale sur les technologies Quantiques). Un recensement effectué en automne 2021, sur le périmètre des Écoles Universitaires de Recherche (EUR) SPECTRUM et DS4H d'Université Côte d'Azur a révélé

une forte présence d'équipes intéressées par les Technologies Quantiques, des compétences couvrant un large spectre et des collaborations déjà en cours dans le domaine.

Cet état des lieux des forces vives déjà présentes à l'Université Côte d'Azur (UCA) a permis d'envisager la création de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen afin de capitaliser les ressources et les rendre plus visibles.

La création de l'Institut QUANTAZUR a pour objectif de :

- Structurer et renforcer l'expertise et l'excellence Quantique à UCA
- Contribuer au rayonnement des activités Quantiques à UCA
- Identifier des projets stratégiques qui répondent aux appels à projets sur les Technologies Quantiques

L'organisation de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen reposera sur la participation de sept laboratoires fondateurs ainsi que des compétences en physique quantique fondamentale, en détection de la lumière et dans le traitement de données par des laboratoires associés. Une dotation de 10 000 € sera allouée en 2022 par l'établissement.

Le Conseil Académique du 3 février 2022 a donné un avis favorable à la création de l'Institut Quantique Azuréen.

La Création de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen - QuantAzur est approuvée à l'unanimité des voix.

16) NOUVEAU CADRAGE DE L'ÉMÉRITAT

Présentation de M. Noël DIMARCO, VP Recherche & Innovation

30

Un avis favorable du Conseil Académique du 3 mars 2022 a été rendu.

L'objet de l'éméritat est de permettre à des Enseignants-Chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches de continuer à développer un travail de recherche au sein de l'établissement. L'attribution de l'éméritat n'est pas strictement une mesure à titre individuel mais un élément de la politique de l'établissement. Le statut d'éméritat permet aux bénéficiaires de continuer à contribuer aux missions de la Recherche de l'établissement à savoir : participation à l'accroissement des connaissances scientifiques, à la valorisation des résultats scientifiques, à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Les travaux exercés doivent se situer et s'intégrer dans le projet scientifique de l'unité d'accueil. L'éméritat permet également, mais pas uniquement à des émérites de continuer à diriger les thèses commencées jusqu'à ce qu'elles soient soutenues.

Le nouveau décret n°2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'Eméritat des professeurs des universités et des maitres de conférences transpose pour les maîtres de conférences émérites des précisions législatives apportées pour les professeurs émérites. Il précise notamment que le titre est délivré par l'établissement pour une durée maximale de cinq ans et qu'il peut être renouvelé deux fois maximum dans la limite de sa durée initiale.

Le cadrage de l'éméritat dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche est approuvé à l'unanimité des voix.

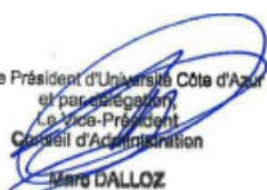
VI - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à la majorité des voix, 25 voix pour et 1 abstention.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H00
Dates du prochain conseil d'administration : 12 avril 2022

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Mme DALLOZ



N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	CNRS "Etablissement partenaire"	M. Le Président : M. Antoine PETIT	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président : M. Jeanick BRISSWALTER	Signée le 25 FEV 2022	CONVENTION DE REVERSEMENT DANS LE CADRE DU LABEX SIGNALIFE N°11-LABX-0028-01	UCA s'engage à verser au CNRS une somme forfaitaire de cent-quatre mille euros nets de taxe (104 000€ nets de taxe). Le versement s'effectuera en deux fois : Un premier virement d'une somme de 52 000 € (cinquante-deux mille euros) sera effectué dès signature de la convention. Un deuxième virement d'une somme de 52 000 € (cinquante-deux mille euros) sera effectué le 31.03.2023.	Année 2022		104 000€ net de taxe

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	Association de la cause freudienne	Mme Isabelle ORRADO	Campus Carlone	Mme Nassima KIRECHE	14/01/2022	Mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Location d'un amphithéâtre pour une conférence	4 heures	773,94 € TTC	

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2021/333	2021/06/14	Contrat de collaboration de recherche	DEFI "ROAD-AI"	CEREMA	I3S/CNRS UMR7271	Christelle Caillouet David Coudert	Signé	48.0	2021/07/09	0,00 €	INRIA : Institut National de Recherche
2021/646	2021/11/23	Contrat de collaboration de recherche	Plan de relance : Himydata SAS	Himydata SAS	I3S/CNRS UMR7271	Lionel Fillatre	Signé	12.0	2021/12/15	11 000,00 €	Université Côte d'Azur
2021/680	2021/12/07	Contrat de collaboration de recherche	Plan de Relance: Abys - "Breast cancer Image Guided brachytherapy based on mixed Reality" (BIGER)	ABYS MEDICAL	TIRO-MATOs UMR E4320 UNS/CEA - SNC5050 CNRS		Signé	24.0	2021/12/17	22 000,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Contrat de collaboration de recherche : 3										33 000,00 €	
2021/582	2021/10/21	Contrat de cession de droits	Cession des droits d'auteur de M. Antoine CHAIGNEAU à UCA	Antoine CHAIGNEAU			Signé	0.0	2021/11/30	0,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Contrat de cession de droits : 1										0,00 €	